



## Avis de consultation de télécom CRTC 2018-422-2

Version PDF

Références : 2018-422 et 2018-422-1

Ottawa, le 18 mars 2019

*Dossier public : 1011-NOC2018-0422*

### Appel aux observations – Instance dans le but d'établir un code obligatoire pour les services Internet

**Date limite révisée pour le dépôt des réponses aux demandes de renseignements : 4 avril 2019**

**Date limite révisée pour le dépôt des observations finales : 23 avril 2019**

#### Changements à la procédure

1. Par le présent avis, le Conseil modifie certaines dates d'échéance établies dans *Instance dans le but d'établir un code obligatoire pour les services Internet*, Avis de consultation de télécom CRTC 2018-422, 9 novembre 2018; modifié par l'Avis de consultation de télécom CRTC 2018-422-1, 21 février 2019.
2. Les changements à la procédure sont les suivants :
  - Le Conseil modifie la date limite pour le dépôt des réponses aux demandes de renseignements.
  - Le Conseil modifie la date limite pour le dépôt des observations finales.
3. Par souci de commodité, les paragraphes modifiés de l'avis sont reproduits ci-dessous et les modifications apparaissent en italiques gras :
  51. Le Conseil peut adresser des demandes de renseignements à toutes les parties à l'instance. Les réponses aux questions posées par le Conseil doivent être déposées au plus tard le **4 avril 2019**.
  52. Toutes les parties peuvent déposer des observations finales sur toute question s'inscrivant dans le cadre de la présente instance auprès du Conseil au plus tard le **23 avril 2019**. Les observations finales, y compris le sommaire exécutif, ne doivent pas dépasser 15 pages.

Secrétaire général